



Saint-Etienne-du-Rouvray

Séance du Conseil municipal

(Exécution des articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales)

23 juin 2016 | 18 heures

Salle des séances | Hôtel de Ville

Conseil municipal

Ordre du jour | 23 juin 2016 à 18 heures

Salle des séances | Hôtel de Ville

Monsieur Hubert Wulfranc

- 1 - Projet de Contournement Est soumis à l'enquête publique : Présentation de l'étude menée conjointement par les villes de Oissel-sur-Seine et Saint-Etienne-du-Rouvray et Avis des conseils municipaux à l'enquête publique

1

Projet de Contournement Est soumis à l'enquête publique : Présentation de l'étude menée conjointement par les villes de Oissel-sur-Seine et Saint-Etienne-du-Rouvray et Avis des conseils municipaux à l'enquête publique

Sur le rapport de Hubert Wulfranc

Avis des villes de Oissel-sur-Seine et de Saint-Etienne-du-Rouvray relatif au projet de contournement Est de Rouen - Liaison A 28 – A13, dans le cadre de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique

Les conseils municipaux de Oissel-sur-Seine et de Saint-Etienne-du-Rouvray réunis en séance extraordinaire ce jour le 23 juin 2016 :

- Constatant les fortes réserves, incertitudes et demandes de précisions nouvelles relatives à la conception et à l'utilité du projet, notamment sur les points suivants :
 - Un ouvrage concédé dont on ne connaît ni le montant des péages, ni celui du niveau attendu de la subvention d'équilibre versée au concessionnaire ne permettant aucune évaluation solide du coût total du projet - même si ce dernier sera vraisemblablement de l'ordre d'un milliard d'euros - qui sera financé sur fonds publics, dont une partie par les collectivités locales,
 - Les fortes incertitudes sur l'utilisation de l'équipement au regard du niveau du montant des péages et de la faiblesse des gains attendus en termes de reports de trafics routiers, y compris de poids lourds,
 - Une redistribution marginale des flux de véhicules légers au regard des pratiques dominantes de déplacements de proximité vers les principaux bassins d'emplois, les universités et les écoles, dits trajets domicile-travail,
 - Un tracé qui n'est pas optimal pour capter les principaux flux de transit existants entre l'A13 Ouest et l'A28 Nord sur l'axe Espagne/Benelux,
 - L'absence de toute disposition concrète visant à accroître la part du transport collectif sur les voies potentiellement déchargées par le projet, notamment le Boulevard industriel,
 - Un projet vecteur d'une périurbanisation accélérée des territoires,
 - La dénaturation du projet de redynamisation économique de Seine Sud avec la neutralisation d'un tiers de sa surface à Oissel-sur-Seine par le choix du tracé du barreau de raccordement de Port-Saint-Ouen à Oissel et par la procédure qui va geler pour de nombreuses années les transactions immobilières sur ce potentiel

foncier unique en Normandie par sa dimension et sa localisation favorable à l'intermodalité (route, rail, fluvial),

- Les atteintes très fortes à l'environnement avec un bilan carbone évalué à 2 millions de tonnes par an, allant à l'encontre des engagements du Grenelle de l'environnement et de la COP 21, visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre,
 - Les risques sanitaires démesurés pour les habitants, liés à la concentration en particules fines, dépassant les valeurs limites admissibles de concentration dans l'air, particulièrement au rond-point des Vaches, en entrée de Saint-Etienne-du-Rouvray, où des concentrations annuelles moyennes seront supérieures à 20 microgrammes par m³,
 - L'absence totale de toute mesure visant à réduire les nuisances sonores importantes générées sur certains secteurs, notamment sur l'intégralité de l'autopont et le viaduc d'1,2 kilomètre,
- Réitèrent leur opposition au projet de réalisation du projet de contournement Est de Rouen – Liaison A 28 – A13.
 - Emettent un avis défavorable au projet de contournement Est soumis à l'enquête publique du jeudi 12 mai 2016 au lundi 11 juillet 2016.

Cet avis, avec en annexe la copie de l'étude effectuée conjointement par les deux villes, sera déposé au registre ouvert par la Commission d'enquête comme contribution des villes de Oissel-sur-Seine et de Saint-Etienne-du-Rouvray.